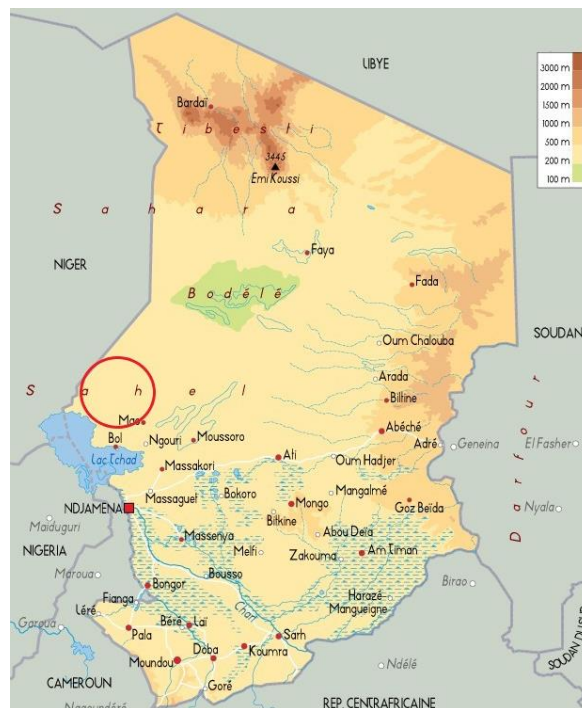


PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D'URGENCE (PDU)

Projet d'aménagement des ouvrages d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'ouvrages hydrauliques pastoraux dans la région du Kanem

	BAILLEUR(S) Union Européenne
	PAYS PARTENAIRE(S) Tchad
	CODE T05-EUTF-SAH-REG-18
	MONTANT 6.000.000 EUR
	DUREE 01/2020 - 01/2024
	ETAPES Mise en œuvre
	PARTENAIRES Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
	PILIER PDU I) Accès à l'eau et à l'assainissement



Noukou et Rig Rig au Nord Kanem

DESCRIPTION

Le Projet d'aménagement des ouvrages d'adduction en eau potable, d'assainissement et d'ouvrages hydrauliques pastoraux dans la région du Kanem vise à améliorer les conditions de vie des populations frontalières dans la région du Kanem par un meilleur accès aux services de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hydraulique pastorale. Les investissements sont conformes au nouveau « Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement » du Tchad qui met l'accent sur la prise en compte du mouvement des populations mobiles.

L'Union européenne finance ces activités à travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (FFU) entre 2019 et 2022 avec un montant de 6 millions d'euros dans le cadre du Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers de l'Union Européenne (T05-EUTF-SAH-REG-18). Ce programme de l'UE s'inscrit dans le Programme d'Urgence de Développement (PDU), une initiative lancée par les gouvernements du G5 Sahel et appuyée par l'Alliance Sahel pour stabiliser les régions frontalières des pays sahéliens. Le projet pour le Tchad soutient le pilier I du PDU :

Pilier I : « Favoriser les conditions de vie des populations frontalières, par l'amélioration des services de base, notamment l'accès à l'eau et à l'assainissement ».

OBJECTIFS

L'objectif global du projet attendu est de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations frontalières par un meilleur accès aux services de base dont l'eau et l'assainissement. Les objectifs spécifiques recherchés sont :

- Accroître le taux d'accès à l'eau potable des populations ciblées ;
- Accroître l'accès aux services d'assainissement ;
- Réduire la distance entre les points d'eau pastoraux pour l'abreuvement du cheptel ;
- Accroître le rendement des ouvrages de fourniture d'eau et d'assainissement.

Les effets directs escomptés du projet sont :

- Le taux d'accès à l'eau potable des populations ciblées est accru de 18 % en plus ;
- L'accès aux services d'assainissement est amélioré ;
- L'abreuvement du cheptel est facilité par la réduction des distances entre les points d'eau pastoraux ;
- Le rendement des ouvrages de fourniture d'eau et d'assainissement est accrue par une amélioration de leur fonctionnalité et entretien.

Aux termes de la mise en œuvre de ce projet, l'UE vise à améliorer les conditions de vie des populations par :

- L'exploitation rationnelle du pâturage ;
- L'amélioration de la situation sanitaire des populations des six régions par la réduction des maladies hydriques ;
- Le taux national de desserte en eau potable sera porté de 53 à 58,4% ;
- Les conflits communautaires et entre agriculteurs et éleveurs pour le contrôle et le partage de l'eau sont réduits.

AVANCEMENT DU PROJET

Il a été prévu que soit mis en œuvre par des ONG sélectionnées par un appel à manifestation d'intérêt. Cependant, il est à noter que la législation des deux décrets qui affectent le budget de fonctionnement des ONGs au Tchad ne permet pas à l'Union Européenne d'engager de nouveaux décaissements. En effet, ladite législation pourrait être incompatibles avec l'Accord de Cotonou souscrit par le Tchad et par l'UE et aussi avec le règlement financier de l'UE. Par ailleurs, ladite législation pourrait être contraire aux principes humanitaires reconnus à niveau international et par l'UE.

De ce fait, l'UE a dû suspendre en 2019 la mise en œuvre des projets qu'elle finance à travers des ONGs et en a informé ses États membres et les autorités tchadiennes. Le PDU, mis en œuvre par des ONGs, est donc aussi dans ce cas-là.

Qu'est-ce que le Programme de Développement d'Urgence ?

En 2018, les chefs d'Etat du G5 Sahel ont sollicité le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel (SEG5 Sahel) pour lancer, en urgence, des projets à impact rapide. Ainsi, ont-ils lancé le Programme de Développement d'Urgence (PDU) dans des zones fragiles frontalières identifiées par le G5.

Pour donner suite à la demande de financement du PDU des états du G5 Sahel, les membres de l'Alliance Sahel ont mobilisé une réponse d'environ 266 millions d'euro dédiés à 21 projets et programme en totale.

Ces actions répondent aux 3 critères suivants :

- I. Localisation dans les zones sensibles transfrontalières identifiées par le G5
- II. Répondre à des thématiques sectorielles précises
- III. Réalisations effectives dès la fin de l'année 2018/ début de l'année 2019